

**Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne
Services ministériels
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien**

Préparé par :

**André Côté
Chef principal de l'évaluation**

et

**Guy Tousignant
Agent à la vérification et à l'examen**

**Vérification financière du
Fonds de développement économique
des Indiens
Programme de prêts garantis
Année se terminant le 31 mars 1998**

**Projet 98/07
Mars 1999**

Table des matières

Sommaire	i
Évaluation générale	i
Section 1 - Introduction	1
Section 2 - Objectifs, Étendue et Méthodologie de la Vérification	2
Objectifs	2
Étendue	2
Limites de la vérification	3
Méthodologie	3
Section 3 - Évaluation Générale	4
Information financière	4
Contexte de la comptabilité générale	4
Rapport de vérification de la DGÉVI	4
Section 4 - États Financiers du Programme de Prêts Garantis au 31 mars 1998	5
Annexe	
Mandat	

Cette vérification avait pour but d'examiner les opérations et les activités du Fonds de développement économique des Indiens (FDÉI) à l'Administration centrale afin :

- d'exprimer une opinion sur les états financiers du Programme de prêts garantis au 31 mars 1998;
- de réviser et d'évaluer l'efficacité des activités du Programme de prêts garantis relativement :
 - aux rapports de gestion financière et à l'imputabilité;
 - à l'administration financière et aux autres critères financiers complémentaires au processus de prise de décision; et
 - à la conformité aux politiques et lignes directrices financières du Ministère et du gouvernement ainsi qu'aux communications internes.

La vérification a été effectuée à l'Administration centrale et a porté sur les soldes des prêts, les dossiers et les transactions. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a donc inclus les tests et autres procédures que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Entre autres, nous avons examiné les fichiers et la documentation, effectué un certain nombre d'entrevues avec le personnel impliqué, pour un échantillon de prêts garantis, communiqué avec les institutions financières afin d'obtenir confirmation de l'existence des prêts et des soldes impayés et validé tout écart avec le personnel impliqué.

Notre opinion se limite aux garanties contenues dans les dossiers du Ministère.

Notre travail a principalement consisté à attester les points vérifiés.

Évaluation générale

Information financière :

À notre avis, les états financiers du Fonds du Programme de prêts garantis présentent avec fidélité, à tous égards importants, le montant total des paiements versés et le passif éventuel maximal.

Contexte de la comptabilité générale :

Notre examen n'a révélé aucune lacune importante dans les méthodes et contrôles de gestion. Cependant, des améliorations ont été suggérées à l'entité responsable.

Section 1 - Introduction

Cette vérification financière du Fonds de développement économique des Indiens, Programme de prêts garantis, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998 a été effectuée au sein de l'Administration centrale. La dernière vérification du FDÉI avait été effectuée par la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne (DGÉVI) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1997.

Le Programme de prêts garantis du Fonds de développement économique des Indiens est offert aux entrepreneurs indiens qui vivent dans les réserves pour qu'ils puissent fournir les garanties exigées en vertu de l'article 89 de la *Loi sur les Indiens* et afin de leur permettre d'établir de bonnes relations de crédit à long terme avec les grandes institutions financières. Ce programme est complémentaire au Programme d'assurance-crédit d'Entreprise autochtone d'Industrie Canada, auquel ont accès toutes les entreprises autochtones hors des réserves et toutes les sociétés dans les réserves.

Notre rapport présente les états financiers du Fonds et le rapport de vérification pour le Programme de prêts garantis.

Section 2 -

Objectifs, Étendue et Méthodologie de la Vérification

Objectifs

Cette vérification avait pour but d'examiner les opérations et les activités du Fonds de développement économique des Indiens à l'Administration centrale afin :

- d'exprimer une opinion sur les états financiers du Programme de prêts garantis au 31 mars 1998;
- de réviser et d'évaluer l'efficacité des activités du FDÉI relativement :
 - aux mécanismes de rapports financiers et de gestion et à l'imputabilité;
 - à l'administration financière et aux autres critères financiers complémentaires au processus de prise de décision; et
 - à la conformité aux politiques et lignes directrices financières du Ministère et du gouvernement ainsi qu'aux communications internes.

Étendue

Les points suivants ont été vérifiés :

Programme de prêts garantis :

- Confirmation, au niveau national, de l'existence du capital impayé et du passif éventuel maximal lié au Programme de prêts garantis au 31 mars 1998; et
- Présentation des états financiers du Fonds du Programme de prêts garantis au 31 mars 1998, et expression d'une opinion sur les prêts garantis consignés non remboursés, les paiements totaux versés et le solde disponible aux fins de paiements futurs.

Limites de la vérification

Notre opinion sur le Programme de prêts garantis se limite aux garanties contenues dans les dossiers du Ministère.

Notre travail se limite à attester les points vérifiés et à émettre une opinion. Nous avons examiné les aspects fonctionnels, l'environnement financier et les contrôles internes du Fonds pour compléter notre vérification.

Méthodologie

L'opinion des vérificateurs qui constitue le résultat du travail d'attestation repose sur l'application des normes de vérification généralement reconnues.

Nous avons procédé de la manière suivante :

- cueillette initiale d'information à l'Administration centrale afin d'obtenir suffisamment de données pour que nous puissions mettre à jour les programmes de vérification en place, sélectionner un échantillon de prêts et réunir les preuves de vérification disponibles à l'Administration centrale;
- confirmation des soldes directement auprès des institutions financières pour un échantillon discrétionnaire de prêts impayés consignés au système d'information tenu à jour par la Direction générale des finances à l'Administration centrale;
- entrevues avec le personnel de la Direction générale des finances à l'Administration centrale et examen d'autres documents à l'appui;
- examen des ajustements comptables requis au 31 mars 1997, faisant suite aux erreurs décelées lors de la vérification de l'exercice précédent et pour lesquels des correctifs se devaient d'être apportés par l'entité vérifiée;
- examen des prêts en défauts pour lesquels le Ministère a dû effectuer des remboursements aux institutions financières, conformément aux garanties de prêts autorisées.

Section 3 - Évaluation Générale

Information financière

À notre avis, les états financiers du Fonds du Programme de prêts garantis présentent fidèlement, à tous égards importants, les paiements totaux versés et le passif éventuel maximal.

Contexte de la comptabilité générale

Notre examen n'a révélé aucune lacune importante dans les méthodes et contrôles de gestion. Cependant, nous avons constaté que l'entité responsable n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre les améliorations et correctifs que nous lui avons suggérés lors de notre précédent rapport. Conséquemment, nous avons observé sensiblement les mêmes faiblesses que l'an dernier. À cet égard, nous avons suggéré à l'entité responsable d'instaurer une approche axée sur "l'assurance de la qualité" dans la gestion du programme.

Rapport de vérification de la DGÉVI

Nous avons examiné les états financiers du Fonds du Programme de prêts garantis du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien - Fonds de développement économique des Indiens - au 31 mars 1998. Les états financiers sont préparés par la direction du Ministère. Notre responsabilité se limite à émettre une opinion sur ces états financiers d'après notre vérification.

Notre examen a été fait conformément aux normes de vérification généralement reconnues. En vertu de ces normes, nous devons planifier et effectuer une vérification permettant d'assurer de façon raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude. Nous avons entre autres examiné les preuves, sur la base de tests, appuyant les montants et les renseignements fournis dans ces états financiers. Nous avons également évalué les principes comptables utilisés et les prévisions importantes faites ainsi que la présentation générale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants et conformément aux politiques comptables applicables, les paiements versés afin de mettre en oeuvre les garanties antérieures, le passif éventuel maximal et le solde disponible au 31 mars 1998.

Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne
Hull, Québec
Le 26 février 1999

Section 4 - États Financiers du Programme de Prêts Garantis au 31 mars 1998

Montant autorisé pouvant être versé à l'égard des garanties autorisées en vertu du crédit
5C, Loi de crédits n° 4 pour 1987-1988 \$60,000,000

Montant total des paiements effectués pour appliquer les garanties précédentes
(capital, intérêts et coûts)

** Note 1)* \$27,274,581

Solde disponible aux fins de paiements futurs \$32,725,419

Moins : passif éventuel maximal \$ 2,318,007

** Note 2)*

Montant autorisé aux fins d'autres prêts garantis \$30,407,412

Notes aux états financiers

1) Au cours de l'exercice 1997-1998, le Ministère a dû verser à des institutions financières \$ 296,687, afin d'honorer la garantie de huit (8) prêts. Le solde précédent était de \$ 26,977,894.

2) **Politiques comptables importantes :**

- a) **Paiements effectués** : Un montant est imputé lorsque le Ministère fait un paiement afin d'honorer la garantie donnée si un prêt n'est pas honoré par l'emprunteur. Le prêt est alors retiré du « système de gestion des prêts garantis » et il est comptabilisé dans le « système de gestion des prêts garantis, sommes à recevoir ».
- b) **Solde disponible** : Est calculé en déduisant le montant des paiements versés du 60 millions de dollars autorisés, conformément à un avis juridique.
- c) **Passif éventuel maximal** : Représente le total des garanties impayées plus les intérêts accumulés au 31 mars 1998 sur les prêts garantis ainsi que le montant maximal du crédit approuvé pour les marges de crédit garanties au 31 mars 1998, tel que consigné dans les comptes du ministère pour lesquels l'État peut être tenu responsable.

Mandat

Terms of Reference**Financial Audit of the Indian Economic
Development Fund
(Guarantee Loan Program)****(IEDF 1997-1998)****as at
March 31, 1998****Mandat****Vérification financière du fonds de
développement économique aux Indiens
(Programme de prêts garantis)****(FDEI 1997-1998)****au
31 mars 1998****Purpose**

To comply with the 1980 instructions from Treasury Board to the Deputy Minister to conduct annual financial attest audits of this fund.

Background

The administration, monitoring and control of the funds are the responsibilities of the regional Corporate Services (Finance), working in collaboration with headquarters Finance Branch. In the case of the Guarantee Loan Program, headquarters Finance summarizes the regional reports forwarded by the regions and/or the districts.

Objectives

To express an opinion on the financial statements of the Guarantee Loan Program of IEDF as at March 31, 1998.

To assess the adequacy of Guarantee Loan Program activities in each region and headquarter regarding:

But

De se conformer aux exigences émises en 1980 par le Conseil du Trésor et adressées au Sous-ministre d'effectuer une vérification annuelle du fonds ci-haut mentionné.

Historique

La gestion et le contrôle du fonds de développement économique sont dévolus aux différentes régions sous l'égide des Directions régionales des services ministériels (finance), en collaboration avec la Direction générale des finances de l'Administration centrale. Relativement au Programme de prêts garantis, la Direction générale des finances de l'Administration centrale comptabilise les différents rapports soumis par les régions et/ou les districts.

Objectifs

Exprimer une opinion sur les états financiers du Programme de prêts garantis du FDEI au 31 mars 1998.

Évaluer l'efficacité des activités du Programme de prêts garantis pour chacune des régions et de l'Administration centrale relativement à /aux :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">· government financial management reporting and accountability;· financial administration and other financial criteria that complement the decision-making process;· compliance with significant departmental financial policies, financial guidelines and internal communication thereof; and· the system of internal control to substantiate planning, organizing and controlling elements to promote overall efficiency. | <ul style="list-style-type: none">· mécanismes de rapports financiers et de gestion ainsi que l'imputabilité;· l'administration financière et autres critères financiers complémentaires au processus de prise de décision;· la conformité aux politiques, pratiques financières et communications internes du Ministère; et· système de contrôle interne associé à la planification, l'organisation et au contrôle afin d'assurer l'efficacité globale. |
|--|---|

Scope

The audit is to be conducted at headquarters and will include:

- the presentation of the Guarantee Loan reports as at March 31, 1998 and
- reporting and administrative functions of the related fund.

Étendue

La vérification sera effectuée à l'Administration centrale et couvrira:

- la présentation du rapport de prêts garantis au 31 mars 1998 et
- les fonctions administratives et les mécanismes d'imputabilité reliés au fonds.

Approved by / Approuvé par

B. DiBartolo
Assistant Deputy Minister/Sous-ministre adjoint
Corporate Services/Services ministériels

October 27, 1998 / Le 27 octobre 1998